

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Financial 15 Split Corp.	17 octobre 2019	Ontario
Fonds d'actions internationales IG BlackRock	18 octobre 2019	Manitoba
Portefeuille de versements dirigés Avantage CI 1958 – 1960	16 octobre 2019	Ontario
Portefeuille de versements dirigés Avantage CI 1955 – 1957		
Portefeuille de versements dirigés Avantage CI 1952 – 1954		
Portefeuille de versements dirigés Avantage CI 1949 – 1951		
Portefeuille de versements dirigés Avantage CI 1946 – 1948		
Portefeuille de versements REER/FERR dirigés Avantage CI 1958 – 1960		
Portefeuille de versements REER/FERR dirigés Avantage CI 1955 – 1957		
Portefeuille de versements REER/FERR dirigés Avantage CI 1952 – 1954		
Portefeuille de versements REER/FERR dirigés Avantage CI 1949 – 1951		
Portefeuille de versements REER/FERR dirigés Avantage CI 1946 – 1948		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Earth Alive Clean Technologies Inc.	18 octobre 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Exchange Income Corporation	22 octobre 2019	Manitoba
Fairfax Financial Holdings Limited	22 octobre 2019	Ontario
FAX Capital Corp.	18 octobre 2019	Ontario
Fonds de lingots d'or Purpose	16 octobre 2019	Ontario
Melcor Real Estate Investment Trust	22 octobre 2019	Alberta
WPT Industrial Real Estate Investment Trust	22 octobre 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Continuum Residential Real Estate	21 octobre 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Investment Trust		
Fonds d'actions canadiennes	17 octobre 2019	Ontario
Fonds d'actions de petites sociétés canadiennes		
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine		
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines		
Fonds d'actions de petites sociétés américaines		
Fonds d'actions internationales (auparavant, Fonds d'actions EAEO)		
Fonds d'actions marchés émergents		
Fonds mondial de gestion de la volatilité		
Fonds canadien à revenu fixe		
Fonds d'obligations à long terme		
Fonds d'obligations non fédérales garanties à long terme		
Fonds de marché monétaire		
Fonds d'obligations à rendement réel		
Fonds d'obligations à court terme		
Fonds d'investissement à court terme		
Fonds d'obligations américaines à haut rendement		
Fonds tout actions		
Fonds équilibré		
Fonds équilibré 60/40		
Fonds équilibré de revenu mensuel		
Fonds prudent		
Fonds prudent de revenu mensuel		
Fonds de croissance		
Fonds de croissance 100		
Fonds de croissance 80/20		
Fonds de revenu 100		
Fonds de revenu 20/80		
Fonds de revenu 40/60		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds modéré		
Fonds d'occasions liées aux comportements Purpose	18 octobre 2019	Ontario
Fonds de portefeuille de pension Purpose		
Fonds d'actions privilégiées américaines Purpose		
Fonds de dividendes marchés émergents Purpose		
Fonds de crédit énergie Purpose		
Fonds de revenu équilibré TD	18 octobre 2019	Ontario
Fonds de revenu mensuel diversifié TD		
Fonds de rendement stratégique TD		
Fonds de titres internationaux TD		
Fonds de croissance asiatique TD		
Fonds d'actions mondiales Epoch		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD		
Fonds indiciel canadien TD		
Fonds indiciel américain TD		
Fonds neutre en devises indiciel américain TD		
Fonds indiciel international TD		
Fonds neutre en devises indiciel international TD		
Portefeuille de revenu équilibré Avantage TD		
Portefeuille équilibré Avantage TD		
Fonds Fiera obligations canadiennes (auparavant, Fonds Natixis obligations canadiennes)	22 octobre 2019	Ontario
Fonds Fiera équilibré intrinsèque enregistré (auparavant, Fonds Natixis équilibré intrinsèque enregistré)		
Fonds Fiera dividendes canadiens enregistré (auparavant, Fonds Natixis dividendes canadiens enregistré)		
Fonds Fiera dividendes américains enregistré (auparavant, Fonds Natixis		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

dividendes américains plus enregistré)

Fonds Fiera actions privilégiées canadiennes enregistré (*auparavant, Fonds Natixis actions privilégiées canadiennes enregistré*)

Catégorie Fiera obligations canadiennes (*auparavant, Catégorie Natixis obligations canadiennes*)

Catégorie Fiera équilibrée intrinsèque (*auparavant, Catégorie Natixis équilibrée intrinsèque*)

Catégorie Fiera dividendes canadiens (*auparavant, Catégorie Natixis dividendes canadiens*)

Catégorie Fiera dividendes américains (*auparavant, Catégorie Natixis dividendes américains plus*)

Catégorie Fiera actions privilégiées canadiennes (*auparavant, Catégorie Natixis actions privilégiées canadiennes*)

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	16 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	16 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de	16 octobre 2019	3 novembre 2017

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 octobre 2019	3 novembre 2017
Banque de Montréal	16 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	16 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	21 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	22 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	22 octobre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque Nationale du Canada	15 octobre 2019	3 juillet 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	16 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	21 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2019	3 juillet 2018
Fonds de placement immobilier RioCan	21 octobre 2019	3 juillet 2018
Fortified Trust	16 octobre 2019	24 avril 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 octobre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 octobre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	21 octobre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 octobre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 octobre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 octobre 2019	13 février 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	23 octobre 2019	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	17 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	17 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	17 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	17 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	21 octobre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	22 octobre 2019	28 juin 2018
Minto Apartment Real Estate Investment Trust	15 octobre 2019	21 décembre 2018

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AAA Medic Montréal inc.	2018-12-11	142 000 \$
Bankers Cobalt Corp.	2018-12-14	136 458 \$
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2018-09-04	17 623 923 \$
Coöperatief Construction Equity Fund U.A.	2018-12-04	26 438 \$
Cordelio Amalco GP I	2018-12-10	436 280 000 \$
Cushman & Wakefield PLC	2018-08-06	110 355 500 \$
Dixie Brands, Inc.	2018-10-01	21 571 346 \$
Dundee, Technologies Durables inc.	2018-12-18	64 512 \$
Entreprise Agro Tech 1 inc.	2018-12-10	134 700 \$
EXMCEuticals Inc.	2018-12-07 au 2018-12-12	27 654 385 \$
Genesis Metals Corp.	2018-12-11	1 215 000 \$
Glen Eagle Resources inc.	2018-12-11 au 2018-12-12	150 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
InvestX Series G-3 Limited Partnership	2018-12-10	2 109 442 \$
Société en commandite Brightspark 09-18	2018-12-13	103 859 \$
Tajiri Resources Corp.	2018-08-03	1 938 170 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.